

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 26 août 2024

Plan de cohésion sociale

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Aînés - Organisation d'un cours de gym douce pour les aînés 2024-2025 - Convention de collaboration - Approbation.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Programme de politique communale pour les années 2019 à 2024 ;

Vu le volet social de ce programme qui précise : "Toutes les volontés déterminées à prendre une part active dans la construction d'une commune favorisant le vivre ensemble et facilitant un mieux vivre pour chacun seront sollicitées pour établir et exécuter un plan de cohésion sociale. Ce plan contribuera à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances, l'accès au bien-être économique, social et culturel, il devrait permettre à chacun de participer activement à la vie en société et d'y être reconnu.";

Vu le volet « Accueil des aînés » de ce programme qui précise : "Nous (le Collège communal) poursuivrons et initierons différentes actions pour encourager la participation et l'engagement des aînés dans la vie locale, pour accompagner les seniors dans la défense de leurs droits, pour prendre et/ou appuyer toute initiative visant à une véritable promotion de leur autonomie et de leur bien-être.";

Vu la délibération du Conseil communal du 19 décembre 2016 prenant acte du rapport du Forum des Aînés, duquel il ressort notamment une demande d'organisation d'un cours de gym douce;

Considérant l'organisation de ces cours de gym douce à destination des aînés depuis 2017;

Considérant la délibération du Collège communal du 01 août 2023 décidant d'attribuer le marché "Organisation d'un cours de gym douce - Marché 2023-2024" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse sur base du prix,

pour un montant total de 7.998,75€ HTVA ou 10.125€ TVA 21% comprise;

Considérant la délibération du Conseil communal du 21 août 2023 approuvant le projet de convention à conclure entre la Commune de Beauvechain et

pour la période du 4 septembre 2023 au 28 août 2024;

Considérant que le marché et la convention susvisés prennent fin au 28 août 2024;

Considérant la délibération du Collège communal du 13 août 2024 décidant d'attribuer le marché "Organisation d'un cours de gym douce - Marché 2024-2025" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, à savoir,

pour un montant total de 11.342,97 € HTVA ou 13.725,00 €, TVA 21% comprise;

Considérant le projet de convention à conclure entre la Commune de Beauvechain et

, dans le cadre de l'organisation des cours de gym douce pour les aînés, pour la période du 2

septembre 2024 au 31 décembre 2025, ci-annexé;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver le projet de convention à conclure entre la Commune de Beauvechain et

[REDACTED] dans le cadre de l'organisation des cours de gym douce pour les aînés, pour la période du 2 septembre 2024 au 31 décembre 2025.

Article 2. De transmettre la convention susvisée à [REDACTED], pour signature.

Article 3. De transmettre la présente délibération ainsi que la convention au Directeur financier.

PROJET